

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 novembre 2023 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Pascal Richard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

175-11-2023

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
3. Dépôt des états comparatifs ;
4. Questions de l'assemblée;
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 26 octobre 2023;
6. Rapport de la directrice des travaux publics;
7. Fin de la période de probation de M. François Raymond;
8. Renouvellement de la demande de traverse 2023-2024 pour Les motoneigistes du corridor permanent inc.;
9. RIAM - Appel d'offres pour l'achat conjoint de bacs;
10. Entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville – Modification à l'entente pour la gestion des médailles;
11. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
12. Gîte des oies – Approbation des évènements;
13. Numérisation des dossiers de propriété;
14. Formation des comités;

15. Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton;
16. Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
17. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024;
18. Prévisions budgétaires 2024 d'Omnibus région d'Acton;
19. Prévisions budgétaires 2024 de la Régie de loisirs de Roxton Falls;
20. Prévisions budgétaires 2024 du Service de gestion des eaux usées du Village de Roxton Falls;
21. Prévisions budgétaires 2024 du Service des premiers répondants;
22. Prévisions budgétaires 2024 – Entretien de la station de pompage du chemin des Chalets;
23. Liste des comptes;
24. Divers :
 - 24.1. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie – Réclamation des coûts facturés par Hydro-Québec pour frais d'intervention;
 - 24.2. Mandat au service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction d'un règlement portant sur la construction sur pieux;
25. Rapport des comités;
26. Correspondance;
27. Questions de l'assemblée;
28. Levée de l'assemblée.

2. **Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants ont été déposées au 6 novembre 2023 :

- Stéphane Beauchemin
- Pascal Richard
- Stéphane Martin
- Stéphane Beauregard
- François Légaré
- François Gastonguay
- Éric Beauregard

3. **Dépôt des états comparatifs**

Les états comparatifs ont été remis aux élus.

176-11-2023

5. **Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et du 26 octobre 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2 et du 26 octobre 2023;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

177-11-2023

6. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

178-11-2023

7. **Fin de la période de probation et confirmation d'embauche de M. François Raymond**

CONSIDÉRANT QUE M. François Raymond a été engagé le 31 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 3 mois a été complétée le 31 octobre 2023 et que la municipalité est satisfaite de son travail;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de M. François Raymond. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail a M. Raymond.

Adoptée

179-11-2023

8. **Renouvellement de la demande de traverse 2023-2024 pour Les motoneigistes du corridor permanent inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la demande de traverses du Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. afin de rendre les traverses de routes du sentier conformes pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un renouvellement puisqu'aucune modification n'a été apportée par rapport à la demande de l'année passée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige qu'un règlement municipal soit adopté lorsqu'un sentier de véhicules hors route emprunte la route sur un kilomètre et plus;

CONSIDÉRANT QUE le sentier emprunté par les membres du club longe la route mais sur une distance inférieure à 1 kilomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil municipal est en accord avec la liste des traverses situées sur les routes gérées par la municipalité;

- qu'une preuve que le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars soit fournie à la municipalité;
- que les plans de signalisation préparés selon les normes du ministère des Transports soient transmis au Club Les motoneigistes du Corridor Permanent inc.;
- que l'installation des panneaux de signalisation devra être faite selon les plans fournis et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal;
- que tous les frais relatifs à la signalisation sont à la charge du club.

Adoptée

180-11-2023

11. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

181-11-2023

12. **Gîte des oies – Approbation des évènements**

CONSIDÉRANT QUE le Gîte des oies a adressé une demande pour autoriser la tenue d'un évènement sur leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.3 du règlement de zonage 181-2003 prévoit que la tenue d'évènement n'est permis que sur autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent organiser les deux évènements suivants :

- Le premier marché de Noël d'Au Gîte des oies jeudi 30 novembre 2023
 - Mise en place de kiosques temporaires pour la vente de produits agricoles locaux (comptant au minimum 25 % de produits venant de notre ferme); produits du terroir local proposés pour les achats du Temps des Fêtes. (Produits transformés sur place, mais aussi ceux d'autres producteurs de la région tel que Le Choux et la Fleur, et Les Argousiers de St-Christine);
 - Dégustations de produits faits pour l'occasion dans une ambiance festive, avec animation musicale, punch chaud à l'européenne; un lieu où notre communauté peut se retrouver pour développer un goût pour nos produits du terroir, tout en apprenant sur les méthodes de production de notre ferme et nos valeurs;
 - Nombre de visiteurs attendues : entre 50 et 100 personnes;
- Évènement agrotouristique privé jeudi 7 décembre 2023 de 9h à 17h
 - Colloque privé sur les plantes exotiques envahissantes;
 - Nombre d'invités attendus; environ 50 personnes
 - Un dîner composé majoritairement de nos produits de l'oie, et un accès à la boutique présentant nos produits et ceux de producteurs agricoles de la région; l'objectif est de faire connaître les produits du

Gîte des oies et faire des ventes à notre boutique à la ferme, offrir une expérience agrotouristique unique

- Cocktail avec bouchées à l'oie et alcool des producteurs de la région (150km et moins)
- Ateliers en forêts, conférence, dîner avec nos produits transformés de l'oie et cocktails avec alcools régionaux

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. François Gastonguay

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue des deux activités mentionnées ci-dessus. Que les installations nécessaires à la tenue de ces activités devront être retirés dans les cinq jours suivants la fin de l'évènement et le terrain doit être remis dans son état original.

Adoptée

182-11-2023

14. **Formation des comités**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux au sein de divers organismes :

Comités à l'interne :

(M. Stéphane Beauchemin, maire, est d'office sur ces comités)

Urbanisme	M. François Gastonguay M. François Légaré
Voirie et cours d'eau	M. Pascal Richard M. Éric Beauregard
Contrat de travail – employés	M. Stéphane Beauregard M. François Légaré
Égouts	M. Pascal Richard M. Éric Beauregard

Nomination des représentants municipaux pour agir comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants :

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie	M. Stéphane Beauchemin M. François Légaré M. François Gastonguay M. Pascal Richard (substitut)
Jumelage St-Avre	M. François Gastonguay
CADIR	M. Stéphane Beauchemin
Régie de loisirs de Roxton Falls	M. Stéphane Beauchemin M. Stéphane Martin M. Éric Beauregard M. Pascal Richard (substitut)
Maison jeunesse L'Oxy-bulle	M. Stéphane Beauregard
Premiers répondants	M. François Légaré

M. Stéphane Martin

Régie intermunicipale
d'Acton et des Maskoutains

M. Stéphane Beauchemin
M. Éric Beauregard (substitut)

Adoptée

183-11-2023

15. **Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauregard, soit nommé maire-suppléant. Que M. François Gastonguay soit nommé substitut au maire à la MRC d'Acton pour l'année 2024.

Adoptée

184-11-2023

16. **Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauchemin, maire, soit nommé représentant de la Municipalité du Canton de Roxton pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Que M. Éric Beauregard soit nommé à titre de substitut pour l'année 2024.

Adoptée

185-11-2023

17. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 15 janvier 2024;
- ✓ Lundi 5 février 2024;
- ✓ Lundi 4 mars 2024;
- ✓ Mardi 2 avril 2024;
- ✓ Lundi 6 mai 2024;
- ✓ Lundi 3 juin 2024;
- ✓ Mardi 2 juillet 2024;
- ✓ Lundi 5 août 2024;
- ✓ Lundi 9 septembre 2024;
- ✓ Lundi 7 octobre 2024;
- ✓ Lundi 4 novembre 2024;
- ✓ Lundi 2 décembre 2024.

Adoptée

186-11-2023

18. **Prévisions budgétaires 2024 d'Omnibus région d'Acton**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, la municipalité de Canton de Roxton :

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2024.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2024 au montant de 215 914.00\$ pour une prévision de 9100 déplacements.
- Approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2024 soit :
 - 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
 - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
 - 1,50\$ *enfant* de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
 - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
 - 6,00\$ *enfant* de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
 - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins
- Autorise à même les fonds d'administration générale, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 3 744,98\$ pour l'année d'opération 2024.
- Approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA d'avril 2021.
- Valide la réalisation de 6803 déplacements en transport adapté en 2022.
- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers.

Adoptée

187-11-2023

20. **Prévisions budgétaires 2024 du Service de gestion des eaux usées du Village de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à l'entente relative à la fourniture du service de gestion des eaux usées, le Village de Roxton Falls a présenté le budget pour l'année 2024 pour le service de gestion des eaux usées et que la contribution totale à verser est de 4 049.72 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

188-11-2023

21. **Prévisions budgétaires 2024 du Service des premiers répondants**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2024 est établi à 16.1262\$ et que la contribution annuelle est de 20 577 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2024 pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

189-11-2023

22. **Prévisions budgétaires 2024 – Entretien de la station de pompage du chemin des Chalets**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 d'entretien et d'exploitation de la station de pompage et du réseau d'égout du chemin des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont présentées à la Municipalité du Village de Roxton Falls puisque cinq résidences de leur territoire sont desservies par le réseau du chemin des Chalets;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. François Gastonguay

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver ces prévisions budgétaires.

Adoptée

190-11-2023

23. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 130 847.01 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

191-12-2023

24.1 **Régie intermunicipale de protection contre l'incendie – Réclamation des coûts facturés par Hydro-Québec pour frais d'intervention**

CONSIDÉRANT l'intervention du service incendie en date du 22 octobre 2022 sur la propriété de M. Donald Sévigny (1759 chemin de la Mine, Canton de Roxton);

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie no. 6282 s'est accidentellement mis en marche arrière durant les opérations et a fracassé un poteau d'électricité qui desservait la propriété de M. Sévigny;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a facturé des frais de reconnexion au propriétaire au montant de 413.91\$;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2023 M. Sévigny a remis une copie de sa facture à la Régie incendie qui l'a par la suite transmise à sa compagnie d'assurance, soit le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le FAMQ a informé M. Sévigny que sa demande de réclamation n'était pas recevable car elle ne respecte pas les délais légaux, soit un délai maximal de six mois suivant la date des événements (article 1112.1 du code municipal);

CONSIDÉRANT QUE la facture d'Hydro-Québec fournie par le propriétaire est datée du 22 février 2023 ce qui lui accordait suffisamment de temps pour apporter sa facture avant l'expiration du délai de 6 mois prévu par le code municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. Sévigny s'est présenté à la séance du conseil d'administration de la RIPI du 10 octobre 2023 afin de demander à ce que les frais lui soient remboursés;

CONSIDÉRANT l'article 332 du règlement qui mentionne qu'il est interdit à toute personne d'allumer un feu en plein sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis à cet effet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Sévigny a omis de demander ledit permis;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention du service incendie a occasionné des frais de 1742 \$ et que cette intervention aurait peut-être pu être évitée si M. Sévigny avait consulté la municipalité au préalable puisque des conseils de prévention auraient pu lui être fournis;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de remboursement de M. Donald Sévigny.

Adoptée

192-12-2023

24.2 **Mandat au service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction d'un règlement portant sur la construction sur pieux**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent modifier le règlement de construction afin de permettre la construction et l'agrandissement de bâtiments sur pieux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction d'un règlement permettant la construction et/ou agrandissement de bâtiment sur pieux.

Adoptée

26. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

193-11-2023

28. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 28.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

